

❖ Portail famille - Création d'un compte EDUCONNECT

Auto-inscription : la famille fait la démarche de créer son compte (1 compte par représentant légal)

Adresse de Connexion : <https://educonnect.education.gouv.fr>

EduConnect

J'accède aux services numériques des établissements scolaires

Je simplifie mes accès avec FranceConnect

S'identifier avec FranceConnect
Qu'est-ce que FranceConnect?

OU

J'utilise mes identifiants EduConnect

Identifiant
Saisissez un identifiant

Mot de passe
Saisissez un mot de passe

Se connecter

Identifiant perdu Mot de passe perdu

OU

[Je n'ai pas de compte](#)

[Besoin d'aide ?](#) [Mentions légales](#) [Accessibilité](#)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Centre
Égalité
Territoires

← La famille possède déjà un compte Educonnect :
Indiquer identifiant et mot de passe

← La famille ne possède pas encore de compte EduConnect :
cliquer sur « je n'ai pas de compte »



Je suis représentant légal d'élève(s) scolarisé(s) : je peux activer mon compte par SMS.

Activer mon compte

Si mon numéro de téléphone portable n'est pas enregistré, je peux contacter l'établissement d'un de mes enfants pour obtenir mon identifiant et un mot de passe provisoire pour activer mon compte.

Je suis un(e) élève : je contacte mon établissement qui me fournira mon identifiant et un mot de passe provisoire pour activer mon compte.

← Activation du compte par SMS (avec un numéro de portable connu dans la base de l'établissement). Sinon, contacter l'établissement.



J'active mon compte

Nom

Prénom

N° de téléphone portable ?
Pour les numéros hors France métropolitaine,
merci d'indiquer l'indicatif régional.

+33 ▾ 6 12 34 56 78

Recevoir mon code SMS

[Je ne souhaite pas utiliser de téléphone portable](#)

Saisie des nom, prénom et numéro de portable du représentant légal (éléments connus dans la base de l'établissement). Sinon, contacter l'établissement.

Envoi d'un code d'activation par SMS.

Si vous ne souhaitez pas activer par SMS, contactez l'établissement.

Ecran

SAISIE DU CODE D'ACTIVATION RECU PAR SMS

Ecran

SAISIE DES DATES DE NAISSANCE POUR CHACUN DES ENFANTS SCOLARISES DANS LE 1^{ER} DEGRE ET LE 2ND DEGRE

CREATION DU MOT DE PASSE

UN IDENTIFIANT DU COMPTE EST AFFICHE AU RESPONSABLE

IL EST A CONSERVER PUISQU'IL SERA DEMANDE A CHAQUE CONNEXION

SAISIE ET CONFIRMATION DU MOT DE PASSE CHOISI

LE COMPTE EST ACTIVE, LE RESPONSABLE PEUT ACCEDER AUX SERVICES

❖ Portail famille – Accès au service ORIENTATION

Après connexion, il faut choisir **ORIENTATION** parmi les services proposés dans le menu de gauche

❖ Portail famille – Accès au service ORIENTATION – Saisie des intentions provisoires(2^e trimestre)

A compter du **25/01/2021** jusqu'au **10/03/2021**

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

Vous **devez** saisir au moins 1 intention ;

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 intentions (2^e générale et technologique ou 2^e STHR, 2^e professionnelle, 1^{re} année de CAP) ;

le rang détermine l'ordre de préférence ;

les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

▪ **Intention d'orientation vers la 2de générale et technologique ou 2de STHR**

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

1re année de CAP

Si le représentant coche 2^{de} GT ou 2^{de} STHR, il n'a pas d'autres informations à compléter

AJOUTER UNE INTENTION

▪ **Intention d'orientation vers la Voie professionnelle (2de professionnelle ou 1^{ère} année de CAP)**

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP.

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant :

Métier ou formation

Sous statut scolaire ? Sous statut d'apprenti ?

AJOUTER UNE INTENTION

Vous trouvez des informations sur les métiers et les formations sur le site de l'Onisep (<http://www.onisep.fr>), et dans le guide « Après la 3e » distribuée par votre établissement.

En cochant 2de professionnelle ou 1re année de CAP, vous pouvez indiquer le métier ou la formation qui intéresse votre enfant. Il s'agit d'un champ libre dans lequel vous pouvez noter ce que votre enfant souhaite. Cela permet à l'établissement d'avoir des précisions sur son projet d'orientation.

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 intentions d'orientations

Vous pouvez cocher le statut envisagé pour la formation professionnelle (statut scolaire/statut d'apprenti)

statut scolaire : votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

statut d'apprenti : votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre le CFA et l'entreprise. Votre enfant doit se mettre à la recherche d'un employeur dès maintenant. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

▪ Validation des intentions provisoires

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1re année de CAP
Métier ou formation : Ebéniste
Sous statut scolaire

Intention 2 : 2de professionnelle
Métier ou formation : Menuisier, charpentier
Sous statut scolaire

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolanté Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe

MODIFIER

Modification possible jusqu'au
10 MARS 2021



Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications. Les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.

Si le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie veut apporter des modifications, il peut se rapprocher du représentant légal qui a saisi les intentions. En cas désaccord, il est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement.

Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

Si le représentant légal ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées : il n'y aura pas de mails récapitulatifs.

■ Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe

A compter du 18/03/2021 jusqu'au 29/03/2021

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION
Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :
Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 1^{re} année de CAP
Métier ou formation demandé : Ebéniste
Statut scolaire demandé

Avis favorable

Intention 2 : 2^{de} professionnelle
Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier
Statut scolaire demandé

Avis favorable

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :
Sans objet.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.
Si vous souhaitez discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe

Avis provisoires du conseil de classe

Recommandation du CC

Motivation du CC

Le représentant ayant saisi les intentions doit accuser réception de l'avis du conseil de classe en cochant la case puis en validant

Si vous quittez la page sans accuser réception, une fenêtre pop-up s'ouvre :

Vous n'avez pas validé l'accusé de réception. Êtes-vous sûr de vouloir quitter cette page ?

OK Annuler

Le message suivant s'affiche lorsque vous avez accusé réception de l'avis provisoire du CC.

Vous avez pris connaissance et accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe le 16/10.

❖ Portail famille - Création d'un compte EDUCONNECT

Auto-inscription : la famille fait la démarche de créer son compte (1 compte par représentant légal)

Adresse de Connexion : <https://educonnect.education.gouv.fr>

EduConnect

J'accède aux services numériques des établissements scolaires

Je simplifie mes accès avec FranceConnect

S'identifier avec FranceConnect
Qu'est-ce que FranceConnect?

OU

J'utilise mes identifiants EduConnect

Identifiant
Saisissez un identifiant

Mot de passe
Saisissez un mot de passe

Se connecter

Identifiant perdu Mot de passe perdu

OU

Je n'ai pas de compte

[Besoin d'aide ?](#) [Mentions légales](#) [Accessibilité](#)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Centre
Égalité
Territoires

← La famille possède déjà un compte Educonnect :
Indiquer identifiant et mot de passe

← La famille ne possède pas encore de compte EduConnect :
cliquer sur « je n'ai pas de compte »



Je suis représentant légal d'élève(s) scolarisé(s) : je peux activer mon compte par SMS.

Activer mon compte

Si mon numéro de téléphone portable n'est pas enregistré, je peux contacter l'établissement d'un de mes enfants pour obtenir mon identifiant et un mot de passe provisoire pour activer mon compte.

Je suis un(e) élève : je contacte mon établissement qui me fournira mon identifiant et un mot de passe provisoire pour activer mon compte.

← Activation du compte par SMS (avec un numéro de portable connu dans la base de l'établissement). Sinon, contacter l'établissement.



J'active mon compte

Nom

Prénom

N° de téléphone portable ?

Pour les numéros hors France métropolitaine,
merci d'indiquer l'indicatif régional.

+33 ▾ 6 12 34 56 78

Recevoir mon code SMS

[Je ne souhaite pas utiliser de téléphone portable](#)

Saisie des nom, prénom et numéro de portable du représentant légal (éléments connus dans la base de l'établissement). Sinon, contacter l'établissement.

Envoi d'un code d'activation par SMS.

Si vous ne souhaitez pas activer par SMS, contactez l'établissement.

Ecran

SAISIE DU CODE D'ACTIVATION RECU PAR SMS

Ecran

SAISIE DES DATES DE NAISSANCE POUR CHACUN DES ENFANTS SCOLARISES DANS LE 1^{ER} DEGRE ET LE 2ND DEGRE

CREATION DU MOT DE PASSE

UN IDENTIFIANT DU COMPTE EST AFFICHE AU RESPONSABLE

IL EST A CONSERVER PUISQU'IL SERA DEMANDE A CHAQUE CONNEXION

SAISIE ET CONFIRMATION DU MOT DE PASSE CHOISI

LE COMPTE EST ACTIVE, LE RESPONSABLE PEUT ACCEDER AUX SERVICES

❖ Portail famille – Accès au service ORIENTATION

Après connexion, il faut choisir **ORIENTATION** parmi les services proposés dans le menu de gauche

❖ Portail famille – Accès au service ORIENTATION – Saisie des intentions provisoires(2^e trimestre)

A compter du **25/01/2021** jusqu'au **10/03/2021**

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

Vous **devez** saisir au moins 1 intention ;

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 intentions (2^e générale et technologique ou 2^e STHR, 2^e professionnelle, 1^{re} année de CAP) ;

le rang détermine l'ordre de préférence ;

les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

▪ **Intention d'orientation vers la 2de générale et technologique ou 2de STHR**

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

1re année de CAP

AJOUTER UNE INTENTION

Si le représentant coche 2^{de} GT ou 2^{de} STHR, il n'a pas d'autres informations à compléter

▪ **Intention d'orientation vers la Voie professionnelle (2de professionnelle ou 1^{ère} année de CAP)**

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP.

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant :

Métier ou formation : **Champ libre**

Sous statut scolaire ? Sous statut d'apprenti ?

AJOUTER UNE INTENTION

Vous trouverez des informations sur les métiers et les formations sur le site de l'Onisep (<http://www.onisep.fr>), et dans le guide « Après la 3e » distribuée par votre établissement.

En cochant 2de professionnelle ou 1re année de CAP, vous pouvez indiquer le métier ou la formation qui intéresse votre enfant. Il s'agit d'un champ libre dans lequel vous pouvez noter ce que votre enfant souhaite. Cela permet à l'établissement d'avoir des précisions sur son projet d'orientation.

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 intentions d'orientations

Vous pouvez cocher le statut envisagé pour la formation professionnelle (statut scolaire/statut d'apprenti)

statut scolaire : votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

statut d'apprenti : votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre le CFA et l'entreprise. Votre enfant doit se mettre à la recherche d'un employeur dès maintenant. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

▪ Validation des intentions provisoires

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1re année de CAP
Métier ou formation : Ebéniste
Sous statut scolaire

Intention 2 : 2de professionnelle
Métier ou formation : Menuisier, charpentier
Sous statut scolaire

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolanté Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe

MODIFIER

**Modification possible jusqu'au
10 MARS 2021**



Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications. Les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.

Si le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie veut apporter des modifications, il peut se rapprocher du représentant légal qui a saisi les intentions. En cas désaccord, il est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement.

Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

Si le représentant légal ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées : il n'y aura pas de mails récapitulatifs.

■ Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe

A compter du 18/03/2021 jusqu'au 29/03/2021

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION
Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :
Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 1^{re} année de CAP
Métier ou formation demandé : Ebéniste
Statut scolaire demandé

Avis favorable

Intention 2 : 2^{de} professionnelle
Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier
Statut scolaire demandé

Avis favorable

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :
Sans objet.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.
Si vous souhaitez discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe

Avis provisoires du conseil de classe

Recommandation du CC

Motivation du CC

Le représentant ayant saisi les intentions doit accuser réception de l'avis du conseil de classe en cochant la case puis en validant

Si vous quittez la page sans accuser réception, une fenêtre pop-up s'ouvre :

Vous n'avez pas validé l'accusé de réception. Êtes-vous sûr de vouloir quitter cette page ?

OK Annuler

Le message suivant s'affiche lorsque vous avez accusé réception de l'avis provisoire du CC.

Vous avez pris connaissance et accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe le 16/10.

❖ Portail famille - Création d'un compte EDUCONNECT

Auto-inscription : la famille fait la démarche de créer son compte (1 compte par représentant légal)

Adresse de Connexion : <https://educonnect.education.gouv.fr>

← La famille possède déjà un compte Educonnect :
Indiquer identifiant et mot de passe

← La famille ne possède pas encore de compte EduConnect :
cliquer sur « je n'ai pas de compte »



Je suis représentant légal d'élève(s) scolarisé(s) : je peux activer mon compte par SMS.

Activer mon compte

Si mon numéro de téléphone portable n'est pas enregistré, je peux contacter l'établissement d'un de mes enfants pour obtenir mon identifiant et un mot de passe provisoire pour activer mon compte.

Je suis un(e) élève : je contacte mon établissement qui me fournira mon identifiant et un mot de passe provisoire pour activer mon compte.

← Activation du compte par SMS (avec un numéro de portable connu dans la base de l'établissement). Sinon, contacter l'établissement.



J'active mon compte

Nom

Prénom

N° de téléphone portable ?
Pour les numéros hors France métropolitaine, merci d'indiquer l'indicatif régional.

+33 ▾ 6 12 34 56 78

Recevoir mon code SMS

[Je ne souhaite pas utiliser de téléphone portable](#)

Saisie des nom, prénom et numéro de portable du représentant légal (éléments connus dans la base de l'établissement). Sinon, contacter l'établissement.

Envoi d'un code d'activation par SMS.

Si vous ne souhaitez pas activer par SMS, contactez l'établissement.

Ecran

SAISIE DU CODE D'ACTIVATION RECU PAR SMS

Ecran

SAISIE DES DATES DE NAISSANCE POUR CHACUN DES ENFANTS SCOLARISES DANS LE 1^{ER} DEGRE ET LE 2ND DEGRE

CREATION DU MOT DE PASSE

UN IDENTIFIANT DU COMPTE EST AFFICHE AU RESPONSABLE

IL EST A CONSERVER PUISQU'IL SERA DEMANDE A CHAQUE CONNEXION

SAISIE ET CONFIRMATION DU MOT DE PASSE CHOISI

LE COMPTE EST ACTIVE, LE RESPONSABLE PEUT ACCEDER AUX SERVICES

❖ Portail famille – Accès au service ORIENTATION

Après connexion, il faut choisir **ORIENTATION** parmi les services proposés dans le menu de gauche

❖ Portail famille – Accès au service ORIENTATION – Saisie des intentions provisoires(2^e trimestre)

A compter du **25/01/2021** jusqu'au **10/03/2021**

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

Vous **devez** saisir au moins 1 intention ;

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 intentions (2^e générale et technologique ou 2^e STHR, 2^e professionnelle, 1^{re} année de CAP) ;

le rang détermine l'ordre de préférence ;

les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

▪ **Intention d'orientation vers la 2de générale et technologique ou 2de STHR**

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

1re année de CAP

Si le représentant coche 2^{de} GT ou 2^{de} STHR, il n'a pas d'autres informations à compléter

AJOUTER UNE INTENTION

▪ **Intention d'orientation vers la Voie professionnelle (2de professionnelle ou 1^{ère} année de CAP)**

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant :

Métier ou formation **Champ libre**

Sous statut scolaire ? Sous statut d'apprenti ?

AJOUTER UNE INTENTION

Vous trouvez des informations sur les métiers et les formations sur le site de l'Onisep (<http://www.onisep.fr>), et dans le guide « Après la 3e » distribuée par votre établissement.

En cochant 2de professionnelle ou 1re année de CAP, vous pouvez indiquer le métier ou la formation qui intéresse votre enfant. Il s'agit d'un champ libre dans lequel vous pouvez noter ce que votre enfant souhaite. Cela permet à l'établissement d'avoir des précisions sur son projet d'orientation.

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 intentions d'orientations

Vous pouvez cocher le statut envisagé pour la formation professionnelle (statut scolaire/statut d'apprenti)

statut scolaire : votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

statut d'apprenti : votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre le CFA et l'entreprise. Votre enfant doit se mettre à la recherche d'un employeur dès maintenant. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

▪ Validation des intentions provisoires

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1re année de CAP
Métier ou formation : Ebéniste
Sous statut scolaire

Intention 2 : 2de professionnelle
Métier ou formation : Menuisier, charpentier
Sous statut scolaire

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolanté Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe

MODIFIER

**Modification possible jusqu'au
10 MARS 2021**



Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications. Les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.

Si le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie veut apporter des modifications, il peut se rapprocher du représentant légal qui a saisi les intentions. En cas désaccord, il est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement.

Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

Si le représentant légal ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées : il n'y aura pas de mails récapitulatifs.

■ Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe

A compter du 18/03/2021 jusqu'au 29/03/2021

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION
Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :
Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 1^{re} année de CAP
Métier ou formation demandé : Ebéniste
Statut scolaire demandé

Avis favorable

Intention 2 : 2^{de} professionnelle
Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier
Statut scolaire demandé

Avis favorable

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :
Sans objet.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.
Si vous souhaitez discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe

Avis provisoires du conseil de classe

Recommandation du CC

Motivation du CC

Le représentant ayant saisi les intentions doit accuser réception de l'avis du conseil de classe en cochant la case puis en validant

Si vous quittez la page sans accuser réception, une fenêtre pop-up s'ouvre :

Vous n'avez pas validé l'accusé de réception. Êtes-vous sûr de vouloir quitter cette page ?

OK Annuler

Le message suivant s'affiche lorsque vous avez accusé réception de l'avis provisoire du CC.

Vous avez pris connaissance et accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe le 16/10.

❖ Portail famille - Création d'un compte EDUCONNECT

Auto-inscription : la famille fait la démarche de créer son compte (1 compte par représentant légal)

Adresse de Connexion : <https://educonnect.education.gouv.fr>

← La famille possède déjà un compte Educonnect :
Indiquer identifiant et mot de passe

← La famille ne possède pas encore de compte EduConnect :
cliquer sur « je n'ai pas de compte »



Je suis représentant légal d'élève(s) scolarisé(s) : je peux activer mon compte par SMS.

Activer mon compte

Si mon numéro de téléphone portable n'est pas enregistré, je peux contacter l'établissement d'un de mes enfants pour obtenir mon identifiant et un mot de passe provisoire pour activer mon compte.

Je suis un(e) élève : je contacte mon établissement qui me fournira mon identifiant et un mot de passe provisoire pour activer mon compte.

← Activation du compte par SMS (avec un numéro de portable connu dans la base de l'établissement). Sinon, contacter l'établissement.



J'active mon compte

Nom

Prénom

N° de téléphone portable ?
Pour les numéros hors France métropolitaine, merci d'indiquer l'indicatif régional.

+33 ▾ 6 12 34 56 78

Recevoir mon code SMS

[Je ne souhaite pas utiliser de téléphone portable](#)

Saisie des nom, prénom et numéro de portable du représentant légal (éléments connus dans la base de l'établissement). Sinon, contacter l'établissement.

Envoi d'un code d'activation par SMS.

Si vous ne souhaitez pas activer par SMS, contactez l'établissement.

Ecran

SAISIE DU CODE D'ACTIVATION RECU PAR SMS

Ecran

SAISIE DES DATES DE NAISSANCE POUR CHACUN DES ENFANTS SCOLARISES DANS LE 1^{ER} DEGRE ET LE 2ND DEGRE

CREATION DU MOT DE PASSE

UN IDENTIFIANT DU COMPTE EST AFFICHE AU RESPONSABLE

IL EST A CONSERVER PUISQU'IL SERA DEMANDE A CHAQUE CONNEXION

SAISIE ET CONFIRMATION DU MOT DE PASSE CHOISI

LE COMPTE EST ACTIVE, LE RESPONSABLE PEUT ACCEDER AUX SERVICES

❖ Portail famille – Accès au service ORIENTATION

Après connexion, il faut choisir **ORIENTATION** parmi les services proposés dans le menu de gauche

❖ Portail famille – Accès au service ORIENTATION – Saisie des intentions provisoires(2^e trimestre)

A compter du **25/01/2021** jusqu'au **10/03/2021**

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

Vous **devez** saisir au moins 1 intention ;

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 intentions (2^e générale et technologique ou 2^e STHR, 2^e professionnelle, 1^{re} année de CAP) ;

le rang détermine l'ordre de préférence ;

les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

▪ **Intention d'orientation vers la 2de générale et technologique ou 2de STHR**

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

1re année de CAP

Si le représentant coche 2^{de} GT ou 2^{de} STHR, il n'a pas d'autres informations à compléter

AJOUTER UNE INTENTION

▪ **Intention d'orientation vers la Voie professionnelle (2de professionnelle ou 1^{ère} année de CAP)**

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP.

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant :

Métier ou formation : **Champ libre**

Sous statut scolaire ? Sous statut d'apprenti ?

AJOUTER UNE INTENTION

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 intentions d'orientations

Vous pouvez cocher le statut envisagé pour la formation professionnelle (statut scolaire/statut d'apprenti)

Vous trouverez des informations sur les métiers et les formations sur le site de l'Onisep (<http://www.onisep.fr>), et dans le guide « Après la 3e » distribuée par votre établissement.

En cochant 2de professionnelle ou 1re année de CAP, vous pouvez indiquer le métier ou la formation qui intéresse votre enfant. Il s'agit d'un champ libre dans lequel vous pouvez noter ce que votre enfant souhaite. Cela permet à l'établissement d'avoir des précisions sur son projet d'orientation.

statut scolaire : votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

statut d'apprenti : votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre le CFA et l'entreprise. Votre enfant doit se mettre à la recherche d'un employeur dès maintenant. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

▪ Validation des intentions provisoires

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

The screenshot shows a three-step process: 1. Intentions provisoires (highlighted in purple), 2. Choix définitifs, and 3. Décision. Below the steps, it indicates the semester: 'Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.' The main heading is 'Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :'. Two intention cards are displayed: 'Intention 1 : 1re année de CAP' with 'Métier ou formation : Ebéniste' and 'Sous statut scolaire'; and 'Intention 2 : 2de professionnelle' with 'Métier ou formation : Menuisier, charpentier' and 'Sous statut scolaire'. A blue-bordered box contains a confirmation message: ' Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolanté Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.' Below this is a blue box with the text: 'Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe'. To the right is a purple 'MODIFIER' button. A yellow-bordered box at the bottom right contains the text: 'Modification possible jusqu'au 10 MARS 2021'.



Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications. Les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.

Si le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie veut apporter des modifications, il peut se rapprocher du représentant légal qui a saisi les intentions. En cas désaccord, il est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement.

Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

Si le représentant légal ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées : il n'y aura pas de mails récapitulatifs.

■ Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe

A compter du 18/03/2021 jusqu'au 29/03/2021

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION
Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :
Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 1^{re} année de CAP
Métier ou formation demandé : Ebéniste
Statut scolaire demandé

Avis favorable

Intention 2 : 2^{de} professionnelle
Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier
Statut scolaire demandé

Avis favorable

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :
Sans objet.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.
Si vous souhaitez discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe

Avis provisoires du conseil de classe

Recommandation du CC

Motivation du CC

Le représentant ayant saisi les intentions doit accuser réception de l'avis du conseil de classe en cochant la case puis en validant

Si vous quittez la page sans accuser réception, une fenêtre pop-up s'ouvre :

Vous n'avez pas validé l'accusé de réception. Êtes-vous sûr de vouloir quitter cette page ?

OK Annuler

Le message suivant s'affiche lorsque vous avez accusé réception de l'avis provisoire du CC.

Vous avez pris connaissance et accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe le 16/10.